



solidar

Définir les bonnes priorités
pour un partenariat UE-Afrique durable
DÉCLARATION COMMUNE



L'échange régional de SOLIDAR pour l'Afrique s'est déroulé du 30 octobre au 16 novembre 2020. Il a été organisé par les membres de SOLIDAR, FIC et Solidarité Laïque, agissant en tant que coordinateurs sous-régionaux de SOLIDAR en Afrique occidentale, orientale et australe. Dans ce cadre, **57 participants représentant des syndicats et des ONG de 22 pays africains et européens** se sont réunis en ligne afin de discuter des principaux défis liés à la mise en œuvre des droits économiques et sociaux en Afrique¹, situation exacerbée par la pandémie de COVID-19, ainsi que pour identifier les bonnes pratiques existantes à cet égard et proposer des idées d'actions communes de plaidoyer et de campagne aux niveaux national, régional et mondial.

Selon les estimations, deux millions de personnes ont été infectées par la COVID-19 et environ 50 000 n'y ont pas survécu. La pandémie n'a pas uniquement affecté la vie et la santé des personnes : au cours des derniers mois, les participants ont pu constater que la pandémie a été instrumentalisée - tant en Afrique qu'en Europe - pour réduire la marge de manœuvre des ONG et des syndicats indépendants et remettre les droits des travailleurs en question. Dans le même temps, les participants ont également fait part de leurs inquiétudes quant au risque d'une nouvelle vague de politiques d'austérité qui affectera les groupes de population les plus vulnérables, tels que les migrants et les femmes, et qui déstabilisera davantage les pays.

Parallèlement, la pandémie de COVID-19 nous a démontré que nous ne pouvons pas faire face aux crises si nous ne sommes pas solidaires dans la lutte contre les crises économique, sociale, écologique et climatique auxquelles nous serons confrontés dans les prochaines années.

Dans ce contexte, et alors que le sommet UE-Afrique doit définir les priorités du partenariat entre l'Union européenne et les pays africains, **la programmation 2021-2027 étant en cours, les participants ont identifié les domaines suivants dans le cadre de la coopération et du dialogue politique futurs avec les pays européens et africains : un travail décent et une protection sociale pour tous ; le droit humain à des soins de qualité et à l'éducation ; un environnement favorable aux ONG et aux syndicats ; la promotion de la paix via le dialogue et la coopération transfrontalière ; des voies d'immigration légales.**

CADRE COMMUN

Les participants étaient animés par une même compréhension de la nécessité de créer des alliances entre les différents acteurs, syndicats et ONG, en vue de la pleine mise en œuvre des droits économiques et sociaux, du respect des obligations en matière de droits humains, y compris des normes de l'OIT, et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, pilier du futur partenariat UE-Afrique.



¹ Pour plus d'informations, les membres de SOLIDAR ont élaboré des rapports de suivi des droits économiques et sociaux au [Sénégal](#), au [Niger](#) et au [Mozambique](#).

1. TRAVAIL DÉCENT ET PROTECTION SOCIALE POUR TOUS

L'année dernière, le marché du travail africain a fait face à une tendance renforcée à la précarisation des emplois, à la sous-traitance et à l'externalisation des emplois au mépris de tout critère de travail décent.

1. Les gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux et la société civile, devraient **mobiliser des ressources afin de stimuler l'économie et soutenir des projets qui créent des emplois qui soient non seulement décents, mais également durables d'un point de vue économique, environnemental et social.**

2. Le partenariat renouvelé entre l'Europe et l'Afrique doit résolument s'appuyer sur le travail décent. La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité est primordiale, et ce plus encore qu'auparavant compte tenu des graves conséquences de la pandémie. Des efforts doivent être déployés afin d'améliorer les conditions de travail grâce au dialogue social et à une coopération durable entre les partenaires sociaux, et aux fins de garantir que la législation locale en matière de travail locale favorise de plus en plus le travail décent afin **de lutter contre les nouvelles tendances en matière d'emploi telles que la précarisation, l'externalisation et l'intervention des agences pour l'emploi.**

3. L'Union européenne s'est engagée à proposer un instrument juridiquement contraignant visant à augmenter **les salaires minimums légaux et les systèmes de**

négociation collective. Ce projet devrait devenir un objectif commun dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'UA. Les salaires inférieurs au seuil de pauvreté devraient être interdits. Nous nous orienterons vers la création d'un salaire minimum vital approuvé par des partenaires sociaux représentatifs et autonomes via des systèmes de négociation collective solides qui porteront sur les salaires et sur les droits des travailleurs, notamment les plus vulnérables.

4. Les gouvernements et les partenaires sociaux devraient donner la priorité aux actions destinées aux personnes les plus touchées par les crises des deux dernières décennies : les jeunes, les femmes, les migrants et les minorités ethniques, les personnes handicapées et les lgbtqi+ devraient être au cœur des actions menées spécifiquement en vue de l'entrée sur le marché du travail.

5. La protection sociale pour tous est fondamentale afin de s'assurer que nul ne soit laissé pour compte : **les gouvernements européens et africains devraient soutenir la création d'un Fond mondial pour la protection sociale.**

6. Les disparités entre les sexes et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes doivent être traités et corrigés à tous les niveaux. Accroître et améliorer la participation des femmes au sein du marché du travail n'est pas seulement une question d'égalité, mais aussi de démocratie.

7. L'impact des accords commerciaux sur le travail s'est avéré dramatique : **tous les accords commerciaux devraient reposer sur un chapitre social solide, incluant l'obligation pour toutes les sociétés de respecter les droits du travail et de verser des salaires décents.**

8. L'évasion et la fraude fiscales, les failles financières illégales, la corruption et d'autres pratiques illégales nuisent fortement aux travailleurs et à leurs familles : **le partenariat renouvelé devrait prévoir des actions pour lutter contre ces phénomènes à tous les niveaux.**

2. DROIT HUMAIN À DES SOINS DE QUALITÉ ET À L'ÉDUCATION

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



La crise de COVID 19 a plus que jamais mis en lumière les problèmes structurels auxquels sont confrontés de nombreux pays africains, notamment ceux liés à l'accès de tous à des services de base de qualité tels que l'éducation et les soins de santé. Dans ces deux secteurs, les défis sont énormes au regard de ce que l'on observe partout en Afrique : la mauvaise qualité des infrastructures, le manque de financement ou la corruption, des politiques inadaptées et peu inclusives. Les réalités socio-économiques spécifiques à l'Afrique exigent que la jeunesse de sa population et l'importance du secteur informel qui caractérise son économie soient prises en considération. **Les politiques actuelles visant à promouvoir le secteur privé et le partenariat public-privé encouragées par l'Union européenne ont un impact négatif sur le droit universel à l'éducation et à la santé.** Le contexte actuel nous rappelle le rôle crucial que les institutions publiques doivent jouer dans la fourniture de soins de santé et d'une éducation de qualité. C'est pourquoi nous proposons ce qui suit :

1. En matière d'éducation et de santé, l'Union européenne, les États membres de l'UE et les pays africains doivent **promouvoir une approche globale fondée sur les droits humains.** Cela devrait notamment se traduire par la promotion de l'accès universel aux soins de santé et à une éducation de qualité ; des mesures fondées sur les besoins des communautés ; des processus d'inclusion ; le renforcement des capacités du secteur informel ; une formation et un recrutement appropriés du personnel dans le secteur de la santé et de l'éducation ; un contenu éducatif adapté aux besoins du pays et la promotion de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, mais aussi de la formation technique et professionnelle ; etc.

2. L'Union européenne, les États membres de l'UE et les pays africains **doivent impliquer toutes les parties prenantes dans la prise de décision et la gouvernance en matière d'éducation et de santé.** Cela implique l'inclusion des acteurs locaux et de la société civile, des communautés, des syndicats et des autorités locales. Compte tenu des réalités socio-économiques et démographiques,

les représentants de la jeunesse et du secteur informel doivent également prendre part à ces processus. Pour ce faire, il convient de **créer et de promouvoir des espaces de dialogue** entre ces acteurs aux niveaux régional, national et local, afin de promouvoir et de vulgariser les initiatives existantes et de trouver des solutions innovantes pour relever les défis, notamment les défis technologiques actuels.

3. L'Union européenne, les États membres de l'UE, les gouvernements africains et toutes les institutions concernées doivent **trouver une alternative au partenariat public-privé** et prendre en considération l'impact négatif que la privatisation ou la marchandisation peuvent avoir sur le droit à l'éducation et à la santé. Les services publics doivent être personnalisés et fondés sur la culture, l'histoire et l'expérience de ces pays.

4. Il faut s'efforcer de nouer des **alliances avec les syndicats et les organisations de défense des droits humains pour promouvoir le droit d'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité.**

5. Tous les gouvernements doivent considérer que la **paix est une composante essentielle du respect et de la promotion du droit à une éducation et à des soins de santé de qualité.** Les dirigeants de l'UE et les gouvernements africains devraient aborder la question de la paix parallèlement au droit à l'éducation et à la santé en Afrique et notamment en Afrique de l'Ouest. Les écoles sont contraintes de fermer à cause des guerres, des conflits ou du terrorisme. Sans la paix, l'éducation ne peut être ni assurée ni garantie et l'accès aux soins de santé reste faible.

6. Les gouvernements africains doivent renouveler leur engagement en matière de fourniture de soins de santé et d'éducation de qualité, abordables et accessibles. Dans le même temps, le partenariat UE-Afrique doit se concentrer sur **la reconstruction des institutions étatiques, le renforcement de la démocratie et la lutte contre la corruption.**



3. PROMOUVOIR LA PAIX

La consolidation de la paix ne pourra se faire tant que les relations économiques entre l'Europe et l'Afrique ne seront pas plus équitables et, notamment, tant que le modèle de développement basé sur l'exploitation des ressources naturelles africaines n'aura pas été transformé. Actuellement, la principale source de conflit est directement liée au contrôle des ressources naturelles, aux flux financiers illicites et à la corruption qui favorisent l'accumulation du pouvoir et des richesses entre les mains d'une élite. Cela aboutit à une situation économique marquée par l'inégalité, la violence et la radicalisation. La pandémie de COVID a réduit l'accès à la santé et à l'éducation, ce qui, dans les régions isolées, peut contribuer à la construction de la paix au travers d'un soutien aux groupes de population les plus discriminés tels que les femmes et les enfants, qui sont les principales victimes des conflits et sont confrontés à la violence sexuelle, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines (MGF).

L'accès aux emplois formels et à la protection sociale est une condition préalable pour assurer le bien-être des personnes. Cependant, dans un contexte de conflit et de guerre, il est impossible de promouvoir le travail décent : **il n'y a pas d'emplois décents dans un pays en guerre**. La société civile et les syndicats jouent un rôle clé dans la promotion de la paix, par exemple au travers de la coopération transfrontalière des syndicats visant à protéger les droits humains pour promouvoir la paix.

Dans cette perspective :

1. Le partenariat UE-Afrique doit **promouvoir une relation plus équitable avec l'Afrique**, en remettant en question le paradigme actuel de la coopération basée sur l'exploitation des ressources naturelles africaines. Cela inclut également le modèle d'entreprise des sociétés européennes, qui devrait être basé sur l'équité, le travail décent et le respect des droits environnementaux.

2. Le partenariat UE-Afrique devrait **renforcer la capacité des syndicats et des ONG locales et nationales** en tant qu'acteurs clés de la promotion et de la protection des droits humains. En outre, le partenariat devrait prévoir un suivi étroit de la **mise en œuvre de la recommandation de l'OIT de 2017 sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience**².

3. Les gouvernements de l'UE et de l'Afrique devraient élaborer un **plan d'action commun pour promouvoir les droits humains dans la région**. Ce plan devrait comprendre des mesures spécifiques pour les populations les plus discriminées telles que les femmes, les enfants, les migrants, la communauté LGBTI ou les personnes handicapées.

4. L'UE et les gouvernements africains devraient **contribuer à la promotion de l'éducation et de la culture de la paix**, lutter contre les discours de haine et soutenir les leaders communautaires qui défendent les droits humains.

² https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R205

4. ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX SYNDICATS ET AUX ONG

La pandémie a eu un impact considérable sur les **activités des organisations de la société civile, car leur capacité à agir et à mener des actions de sensibilisation a été entravée par les restrictions du droit à la liberté de réunion imposées par les gouvernements aux fins de limiter la propagation du virus.** La pandémie a également intensifié la pression exercée sur les Défenseurs des droits humains, qui ne comptent généralement pas sur une législation spécifique pour préserver leurs actions de plaidoyer et qui ont été davantage exposés à la violence et à la criminalisation pendant la crise de COVID. Dans ce contexte,

1. L'UE devrait renforcer sa collaboration avec la société civile dans les pays partenaires au travers de ses Délégations, en améliorant la diffusion de l'information et en développant les possibilités de consultation des processus et programmes de l'UE. Cela implique l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des processus pertinents.

2. L'UE et les gouvernements africains devraient investir dans la création d'un espace pour la société civile, en veillant à ce que **les fonds soient dûment alloués à la société civile. Les organisations locales aux capacités limitées devraient avoir plus facilement accès** aux mécanismes de financement.

3. L'UE et les gouvernements africains devraient **proposer des formations et renforcer les capacités des organisations locales**, notamment celles qui défendent les droits des populations les plus vulnérables telles que les femmes, les enfants, les migrants, la communauté LGBTI ou les personnes handicapées. Ces formations devraient être axées sur la défense des droits et sur les procédures budgétaires et administratives.

4. Le partenariat UE-Afrique doit prévoir des mécanismes **ouverts et accessibles afin que la société civile puisse être consultée.** En ce sens, les organisations de la société civile doivent être considérées comme les acteurs clés des relations UE-Afrique.



5. VOIES D'IMMIGRATION LÉGALES

10 INÉGALITÉS RÉQUISES



La migration clandestine confronte les migrants à des situations précaires et dangereuses. En effet, ils doivent faire face à de nombreuses difficultés et à des conditions extrêmes pendant la période de migration, mais également à leur arrivée dans le pays de destination, où ils risquent fort d'être exploités. Pour lutter contre l'immigration clandestine, depuis 2015, dans le cadre de ses politiques migratoires, l'UE a insisté sur l'importance d'établir des voies d'immigration légales. Cependant, de nombreux migrants n'ont toujours pas accès à ces voies³.

Par conséquent, nous demandons à l'UE et aux gouvernements africains d'agir rapidement aux fins de garantir la protection des migrants et des réfugiés.

Nous demandons notamment ce qui suit :

1. Les gouvernements africains devraient placer la question de la migration au cœur de leurs discussions avec leurs homologues européens, afin de définir des politiques migratoires dans des conditions équitables. La migration devrait devenir un domaine prioritaire majeur dans le cadre de leur coopération.

2. L'UE devrait s'investir aux fins d'établir un véritable partenariat avec l'Afrique, sur la base de politiques migratoires propres à chaque pays, et dans le cadre duquel les processus politiques seront transparents, le nombre de parties prenantes - notamment la société civile et les syndicats - sera croissant et les besoins réels des Africains seront pris en compte.

3. L'UE devrait apporter une réponse adéquate en matière de migration, en agissant conformément aux principes d'humanité et de **respect des droits humains.** La migration impacte la vie des personnes et la mobilité reste un droit humain. L'UE devrait notamment veiller à ce que les États membres ratifient la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990).



4. Les gouvernements européens et africains devraient promouvoir et soutenir la coopération transnationale et transcontinentale entre les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile afin d'établir une coopération constructive visant à améliorer les conditions de vie et de travail des migrants.

5. Les programmes de retour et de réintégration ne doivent s'adresser qu'aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent vraiment pas rester dans les pays d'accueil ou de transit. L'UE doit s'assurer de la transparence, du contrôle et de la justification des retours, faciliter un suivi indépendant et éviter que ces programmes ne soient utilisés à d'autres fins.

6. Dans différents pays d'Europe, les exemples de réussite des couloirs humanitaires montrent que l'établissement de voies d'immigration légales est réaliste et possible. L'UE devrait encourager et inciter les pays de l'espace Schengen à créer de telles voies d'accès.

7. L'UE devrait appliquer une approche sexospécifique dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa politique migratoire. Une attention particulière devrait être accordée à la mise en place de voies d'immigration sûres et légales pour les femmes, notamment en proposant des bourses d'études spécifiques.

³ Pour plus d'informations, les membres de SOLIDAR ont développé la publication "[Voies de migration légales : définir les bonnes priorités pour un partenariat EU-Afrique durable](#)".

6. CONCLUSION

Dans la perspective du Sommet UE-Afrique, de la programmation en cours pour la période 2021-2027 et de la révision de la politique commerciale de l'UE, le réseau **SOLIDAR Afrique poursuivra ses échanges avec les gouvernements européens et africains, aux niveaux mondial, régional et national, en vue d'un partenariat UE-Afrique durable axé sur la promotion du respect des droits humains et environnementaux qui met en évidence le rôle fondamental des syndicats et des ONG en tant que partenaires essentiels à la réalisation des Objectifs de développement durable.**



ANNEXE 1 - LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISATION	PAYS
Adele Cornaglia	ARCS Culture Solidali	Cameroon
Albert Njeru	Kenya Union of Domestic, Hotels, Education Institutions and Hospital Workers	Kenya
Anne van der Meer	Foundation Max van der Stoel	Netherlands
Assane Ndiaye	CSA	Senegal
Barbora Majdisova	FIC	Denmark
Beat von Däniken	Solidar Suisse	Mozambique
Bennegouch Nedjma	SOS Faim Luxembourg	Luxembourg
Bonface Mugoya	Kenya Shipping, Clearing, Freight Logistics & Warehouses Workers Union	Kenya
Clarisse Hager	Nutrition & Education for Children	Ivory Coast
Connie Huma	FOS Southern Africa	South Africa
David Momanyi	Horn of Africa Youth Network	Kenya
Dawu Sibanda	FOS	Zimbabwe and South Africa
Debora Eliud Kibona	Tanzania Mines and Construction Workers Union (TAMICO)	Tanzania
Dennis Mungo	Youth Alive!	Kenya
Ditcharé Elisée	LABIS - Laboratoire d'innovations sociales	Benin
Dominic Ndunguru	Open Mind Tanzania	Tanzania
Erustus Ouko	FIC	Kenya
Eva Delgado Diaz	MPDL	Spain
Fadima Maiga	MPDL	Mali
Fredrik Lindahl	Olof Palme International Center	Sweden
Gara Rodríguez	ACPP	Senegal
Ibrahima Cisse	ISCOS	Senegal
Irene Paul Mitema	UWAVIUTE	Tanzania
Issoufou Soumana	ONG DIKO	Niger
Jean-Victor Ayité	Programme d'Appui aux Stratégies Sociales (Pass)	Ivory Coast
Jeppe Albrechtsen	FIC	Denmark

Joachim Merz	Solidar Suisse	Switzerland / Mozambique
Jorge Lampiao	Solidar Suisse	Mozambique
Joria Sudi	Forum for International Cooperation	Kenya
Katusime Kafanabo	Tanzania Plantation and Agricultural Workers Union (TPAWU)	Tanzania
Kpatchavi Komlan Dela	Togo vert et vivant (TREGOR)	Togo
Levi Juma	Youth Alive!	Kenya
Louka Daou	MPDL	Mali
Mame Ousmane DIENE	CEMEA	Senegal
Marian Seck	MPDL	Mali
Maurice Omondi	FIC	Kenya
Munoz Nieto Pablo	MPDL	Niger
Ndidi Tumpe Witock	Open Mind Tanzania	Tanzania
Nelson Nyaga Nthiga	Kenya Union of Domestic Hotels, Education Institutions & Hospital Workers	Kenya
Ngom Mam	CRSFPC/USOFORAL	Senegal
Noaga Pierre Sawadogo	Solidarité Laique	Burkina Faso
Norman Mbaisi	Youth Alive!	Kenya
Ouedraogo Guy Roland	Programme d'Appui aux Stratégies Sociales (Pass)	Ivory Coast
Ragounandea Guéodiba	MPDL	Niger
Sabina Breveglieri	Nexus Emilia Romagna	Italy
Sabine Christensen	FIC	Denmark
Sahra Ryklief	IFWEA	South Africa
Salvatore Marra	CGIL	Italy
Sambou Aminata	CARISM/ CSA	Senegal
Saraka Kouame Kouakou Frederic	Women' Hope	Ivory Coast
Senele Bhala	Olof Palme International Center	Zimbabwe and Swatini
Serafina Häfeli	Solidar Suisse	Switzerland
Sergio Cozar	Solidar Suisse	Mozambique
Sy Malick	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)	Senegal
Thibaud Dezyn	FOS	Belgium
Wanda Dimitri	ISCOS	Senegal
Yusuph Bwango	Tanzania Youth Vision Association	Tanzania



ORGANISING
INTERNATIONAL
SOLIDARITY

solidar

Rue de Pascale 4-6
B-1040 Brussels – Belgium
www.solidar.org

Responsable éditorial : SOLIDAR aisbl
Édition de copie : Violeta Meotto, SOLIDAR
Conception graphique : Dagmar Bleyova
Photo de couverture : Jackson David, Pixabay.com

SOLIDAR est un Réseau européen de 60 ONG qui travaillent pour faire progresser la justice sociale en Europe et dans le monde. SOLIDAR se fait le porte-parole des préoccupations de ses organisations membres auprès de l'UE et auprès des institutions internationales dans les domaines stratégiques des affaires sociales, de la coopération internationale et de l'apprentissage tout au long de la vie. Pour obtenir davantage d'informations, rendez-vous sur www.solidar.org

© SOLIDAR Novembre 2020



This activity is being realized with the financial assistance of the European Union as part of the Specific Agreement No. CSO-LA/2018/402-422. The contents of this activity are the sole responsibility of SOLIDAR and can under no circumstances be taken as reflecting the position of the European Union.